

Projet de déploiement de la collecte des résidus alimentaires dans les édifices résidentiels de 9 logements et plus ainsi que dans les institutions, commerces et industries (ICI)

2023-03-07

Sommaire

Stratégie de valorisation de la matière organique au Québec

Nos actions vers une agglomération zéro déchet d'ici 2030

Le déploiement en chiffres

Portrait des implantations

Cartographie

Partage des principales responsabilités

Principales étapes du projet

Financement

Avant-goût des outils de communication

Stratégie de valorisation de la matière organique au Québec



Dans le cadre de la stratégie, le gouvernement vise des cibles ambitieuses :

Instaurer la gestion de la matière organique sur 100% du territoire municipal d'ici 2025

Gérer la matière organique dans 100% des ICI d'ici 2025

Recycler ou valoriser 70% de la matière organique visée en 2030

Réduire de 270 000 tonnes d'équivalent CO₂ les émissions de GES en 2030



Nos actions vers une agglomération zéro déchet d'ici 2030



1. Optimiser la valorisation des matières organiques

Mettre en place une méthode et une logiste de collecte dans les immeubles de neuf logements et plus (100% d'ici 2025)

Mettre en place des services de collecte de matières organiques auprès des institutions et commerces ciblés, avec une priorité donnée aux écoles

Construire un centre de biométhanisation et un centre de compostage

Interdire progressivement l'élimination des matières organiques dans les commerces et les épiceries

2. Étendre les services de collecte des matières organiques et recyclables dans les bâtiments municipaux non desservis

Le déploiement de la collecte dans les 9+ et ICI assimilables à Montréal de 2021 à 2025

En chiffres...

630 000 résidents concernés
9 500 immeubles résidentiels
350 000 U.O.
35 000 ICI
690 écoles
280 bâtiments municipaux



Portrait des implantations 2021-2025 en nombre d'unités d'occupation

		Portrait des implantations 2021-2025 (# u.o)				
		Arrondissements	2021	2022	2023	2024
1	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	10 396	8 835	15 805	18 405	
	Île-Bizard-Sainte-Geneviève		800			
	Le Plateau-Mont-Royal			4 572	4 353	6 787
	LaSalle	3 446	5 596			
	Pierrefonds-Roxboro	5 081	2 721			
	Rosemont-La-Petite-Patrie	11 251	5 473	2 790	2 790	
	Saint-Léonard	2 742	2 559			
2	Anjou				5 500	1 696
	Le Sud-Ouest			8 036	6 506	6 484
	Lachine			2 833	4 167	
	Montréal-Nord			4 053	1 697	3 015
	Outremont		3 796			
	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles			2 382	1 429	3 447
	Verdun			9 350	4 742	
	Ville-Marie		6 087	17 004	17 382	16 715
3	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve			10 165	7 446	
	Ahuntsic-Cartierville				10 726	10 726
	Saint-Laurent	1 840	2 350	6 140	5 230	8 380
	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension				7 028	7 028
TOTAL		34 756	38 217	83 130	97 401	64 278

Verdun

À partir du 1er mai 2023 :
9 350 unités d'occupation

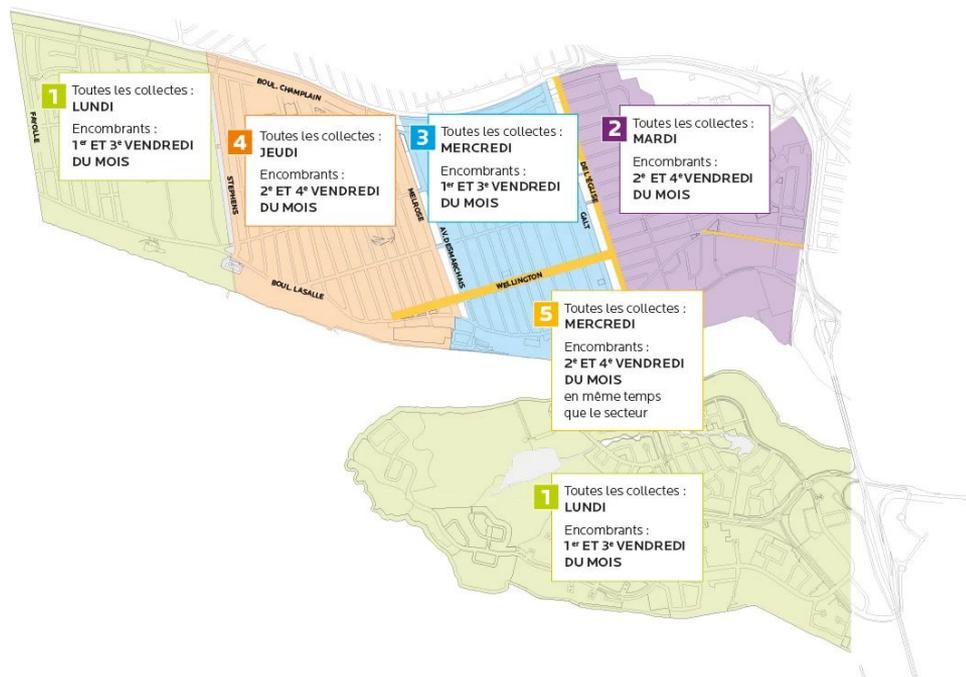
À partir du 1er mai 2024 :
4 742 unités d'occupation



Notre carte

Secteurs 1 et 4
pour 2023

Secteurs 2, 3 et 5
pour 2024



Partage des principales responsabilités

Service de l'environnement

- Développer la stratégie et conseiller les arrondissements
- Financer l'acquisition, l'entreposage et la distribution des outils de collecte
- Fournir les outils (listes d'adresses, cartes, lignes directrices, devis techniques, trousse de communication, etc.)
- Coordonner l'appui fourni par le Service des communications et de l'expérience citoyenne
- Assurer la coordination avec les contrats de collecte-transport

Arrondissements

- Rédaction de l'annexe au contrat (séquencement du déploiement)
- Octroyer le contrat pour la réalisation des activités terrain (ISÉ et distribution des bacs de 7 litres)
- Octroyer et coordonner le contrat pour la livraison des bacs de 47 à 240 litres
- Mettre en place une stratégie de communication locale
- Appliquer le règlement sur les services de collecte (16-049)

Principales étapes du projet



Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)

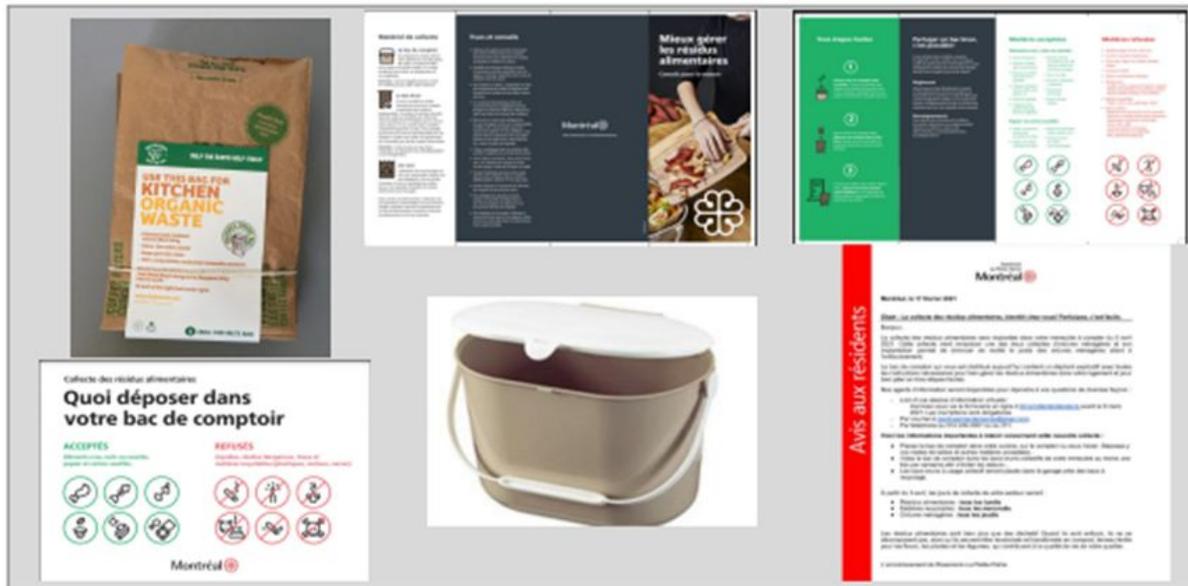
Contacter les personnes ressources des immeubles de 9 logements et plus et des ICI (validation des besoins, planification des activités d'ISÉ et de distribution des bacs)

Offrir différentes occasions d'ISÉ, incluant du porte-à-porte dans les 9 et + et une offre personnalisée aux écoles

Distribution des bacs de cuisine (7 litres) et trousse de départ dans les 9 logements et +

Effectuer un suivi des implantations et des activités d'ISÉ

Trousse de départ





Financement

Le Service de l'environnement finance les activités ISÉ en fonction du nombre d'U.O. et d'ICI à implanter et du nombre d'élèves à sensibiliser:

9\$ / unité d'occupation résidentielle

20 \$ / ICI

0,75\$ / étudiant

Le Service de l'environnement finance l'achat, l'entreposage et la distribution des outils de collecte:

Commande des outils par le Service de l'environnement 2x par an

Livraison des outils à l'entrepôt externe de la Ville de Montréal
(contrat du Service de l'environnement)

Contrat et bon de commande, incluant les listes d'adresses et les informations concernant les dates de livraison (par l'arrondissement)

Livraison par l'adjudicataire du contrat de livraison (contrat du Service de l'environnement ou de l'arrondissement)

Avant-goût des outils de communication (versions non finales)



MATIÈRES ACCEPTÉES ✓



Aliments crus



Aliments cuits



Papier brun
ou essuie-tout



Boîtes de nourriture
en carton très souillé
ou en bois



Vaisselle en carton
très souillé ou en bois



Papiers-mouchoirs

Aliments crus, cuits ou avariés

- ✓ Fruits et légumes
- ✓ Viande et volaille avec ou sans les os
- ✓ Poissons et arêtes, fruits de mer et coquilles
- ✓ Produits céréaliers tels que pâte, pain, gâteau, riz
- ✓ Oeufs et coquilles
- ✓ Produits laitiers solides (fromage, beurre et yogourt)
- ✓ Résidus de thé, de tisane ou de café avec les sachets ou les filtres en papier
- ✓ Noix et écales
- ✓ Biscuits, confiseries et desserts
- ✓ Nourriture d'animaux
- ✓ Épices et fines herbes

Papiers et cartons souillés

- ✓ Papiers-mouchoirs, essuie-tout, serviettes de table
- ✓ Nappes de papier, vaisselle en carton ou en bois
- ✓ Boîtes de nourriture
- ✓ Paniers à fruits en carton

MATIÈRES REFUSÉES ✗



Sacs en plastique



Vaisselle et contenants
en plastique
compostable ou non



Liquides



Litières



Couches



Vêtements
et tissus



Résidus
domestiques
dangereux

- ✗ Sacs de plastique
- ✗ Vaisselle et contenants en plastique compostable ou non
- ✗ Polystyrène et pellicule de plastique
- ✗ Liquides (soupe, lait, jus, café, etc.)
- ✗ Litière et excréments d'animaux
- ✗ Couches et produits hygiéniques
- ✗ Vêtements et tissus
- ✗ Liège, cire, cendres chaudes, mégots
- ✗ Gomme à mâcher
- ✗ Matières recyclables (papiers, emballages et contenants de carton propres, plastique, métal et verre)
- ✗ Matériaux de construction et de rénovation (terre, roche, sable, bois, céramique, porcelaine)
- ✗ Médicaments et déchets biomédicaux
- ✗ Résidus domestiques dangereux



Service ou arrondissement
Direction ou division
Adresse
Montréal (Québec) Code postal



Avis

À l'occupante ou l'occupant

Date : Le jour, le mois, l'année

Objet : La collecte des résidus alimentaires arrive dans votre secteur!

(English available upon request)

La Ville de Montréal tient à vous informer que la collecte des résidus alimentaires sera prochainement offerte dans tous les immeubles de neuf logements et plus situés dans votre secteur de l'arrondissement XYZ.

Actuellement, environ la moitié du contenu d'un sac à ordures est composé de résidus alimentaires. **En utilisant le bac brun chaque semaine pour vos résidus alimentaires, vous donnerez une deuxième vie à une matière qui n'est pas un déchet.**

Au cours des prochaines semaines, l'organisme XYZ, mandataire de votre arrondissement, sera dans votre secteur pour y effectuer un travail de sensibilisation et de soutien à l'implantation de cette collecte. Une trousse de départ vous sera distribuée et comprendra :

- un bac de comptoir de 7 litres;
- un échantillon de sacs compostables pour votre bac de comptoir;
- un dépliant d'information;
- un autocollant avec les matières acceptées et refusées à apposer sur votre bac de comptoir de 7 litres.

L'arrondissement procédera également à une distribution de bacs bruns de 80 litres et de 240 litres nécessaires aux collectes qui se tiendront [tous les jeudis à partir du 1er mai].

Pour plus d'information

Une ligne téléphonique et une boîte courriel sont mises à votre disposition afin de vous permettre d'échanger avec un agent d'information de l'organisme XYZ, au besoin :

- téléphone
- courriel

1

COLLECTE DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES

Début des collectes
28 février 2023

EN SAVOIR PLUS
Pour vous outiller sur la mise en place de la collecte, contactez :

Éco-quartier Plateforme-Roboro
13, rue du Centre-Commercial
Roboro (DC) H8T 2H9
438 843-4797
mopla@montreal.ca

QR code

Pour connaître l'emplacement des modalités de collecte, visitez Montreal.ca ou composez le 311.

On n'a qu'une ville à vivre

Montréal

English available upon request by calling 311

CONSEILS

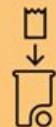
- Nettoyez régulièrement vos bacs.
- Déposez du papier journal ou du papier brun dans le fond du bac de comptoir et du bac brun pour absorber les surplus de liquide et réduire les odeurs.
- Conservez les aliments délicats (viande et poisson) au congélateur.
- Saupoudrez un peu de bicarbonate de soude sur les matières qui commencent à dégager des odeurs désagréables.
- Évitez de laisser vos bacs au soleil ou près d'une source de chaleur.
- Fermez toujours le couvercle de votre bac de comptoir et de votre bac brun.
- Enduisez le couvercle du bac brun d'un onguent contre la toux pour éloigner les écureuils.

En utilisant le **bac brun** pour vos résidus alimentaires, vous donnez une deuxième vie à une matière qui n'est pas un déchet.

3 ÉTAPES FACILES



Déposez les résidus alimentaires dans le bac de comptoir.



Videz le contenu du bac de comptoir dans le bac brun. Assurez-vous de bien le fermer.



Placez le bac brun devant votre résidence en respectant l'horaire de collecte dans votre secteur.

Règlement sur les services de collecte (16-049)

Il est interdit de jeter vos résidus alimentaires dans les ordures ménagères, de sortir vos bacs à la rue hors des heures de collecte permises ou d'endommager volontairement les outils de collecte sous peine d'amende.

Réduire le gaspillage alimentaire

Vous pouvez économiser jusqu'à 1 000 \$ par année en évitant de gaspiller les aliments que vous achetez. Comment ? En planifiant mieux vos achats, en conservant adéquatement vos aliments ou en congelant vos restes.



Pour en savoir plus visitez Montréal.ca ou composez le 311.

English available upon request by calling 311

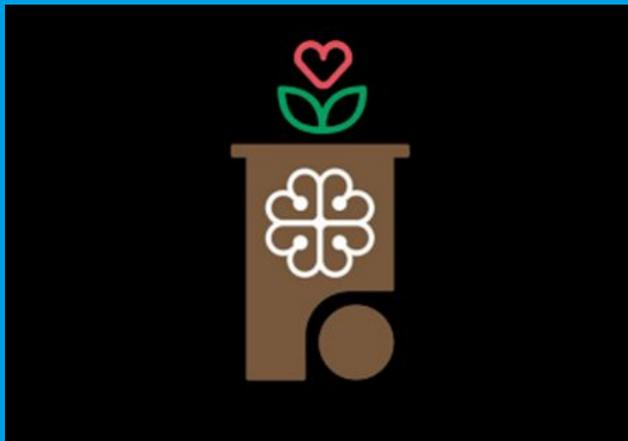
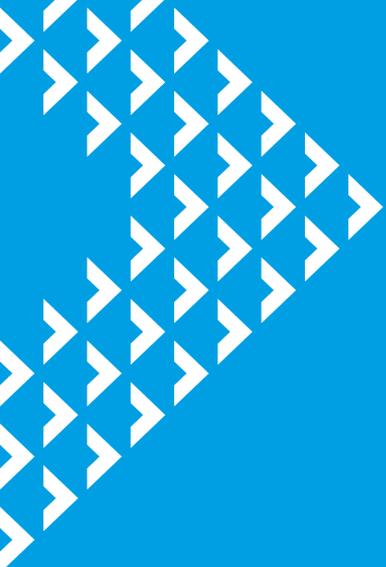


COLLECTE DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES

Guide pratique pour la maison

On n'a qu'une ville à vivre

Montréal



Merci !
Direction des travaux publics